

Cas pratique en droit commercial

Par **salam90**, le **23/02/2015** à **15:15**

Mr Dupont et Mr Martin sont les 2 stylistes. Ils créent et vendent leurs propres créations dans leurs boutiques. Ils ont besoin de tissus, ils décident donc de se rendre chez "Moda" afin d'acheter les derniers tissus de la mode. Mr Dupont achète pour 1500€ de tissus et Mr Martin pour 2000€ de tissus. En conséquence, Mr Dupont et Mr Martin sont codébiteurs d'une dette de 3500€ à l'égard de la société "Moda". Il a été convenu que les tissus seraient payés à 30 jours. Au terme de ce délai, Mr Dupont règle à la société la somme de 1500€. Mais malgré de nombreuses relances, la société n'arrive pas à obtenir le paiement de Mr Martin qui ne manifeste pas. La société décide alors de demander le paiement de cette somme de Mr Dupont en invoquant la solidarité.

Mr Dupont vient vous consulter. Il vous demande de lui expliquer préalablement ce qu'est la solidarité. Satisfait de votre réponse, il vous demande s'il doit effectivement payer la somme de 2000€ réclamée par la société "Moda".

Par **Dragon**, le **23/02/2015** à **23:15**

Bonjour, s'il vous plaît, merci.. La politesse ça existe, et c'est bien de ne pas l'oublier.

Le cas pratique est très simple : définir la solidarité et appliquer au cas ; aucune réflexion n'est demandée.